

Plus de 70 cadres, ingénieurs et directeurs au Forum des Managers

Plus de 70 cadres, ingénieurs, et directeurs de toute la région, adhérents et sympathisants ont participé au forum des Managers de Santé de la Région Grand Est organisé le 29 septembre 2017 au CHU de Nancy, Ce forum a été l'occasion pour les participants de prendre du recul et d'interroger leurs pratiques managériales, sur le thème du management libéré, et de rencontrer Yannick Jauzion, ancien international de rugby intervenu sur la question du collectif, du management, de la motivation.

Le forum a ensuite été l'occasion d'échanger sur les GHT perspectives et difficultés de la mise en œuvre des GHT et l'exemple du GHT de l'Aube et du Sézannais et le Direction commune des Hôpitaux Champagne Sud, ainsi que de faire le point sur les évolutions statutaires ou plutôt les non évolutions statutaires de chaque catégories,, **Un nouveau forum ouvert à tous aura lieu le 21 septembre 2018 à Nancy.**

Les évolutions statutaires pour les AAH enfin mises en œuvre

Grâce notamment à l'action du SMPS, Le texte relatif aux évolutions statutaires pour les AAH est présenté ce jeudi 20 décembre au Conseil supérieur de la fonction Publique Hospitalière.

Il est prévu **l'application du dispositif PPCR** (Cadencement unique d'avancement d'échelon, Nouvelle structure de carrière et règles de reclassement des agents concernés) , Ces dispositions **sont applicables de façon rétroactive au 1er janvier 2017;**

Un **grade à accès fonctionnel (la hors classe)** comportant 6 échelons et un échelon spécial est crée à compter du 1^{er} janvier 2018, il est réservé aux AAH exerçant un certain niveau de responsabilité dans les établissements dépassant un seuil budgétaire dans la limite de 10% des AAH de l'établissement;

Vos Représentants AAH dans la région sont à votre disposition pour toute précision complémentaire .

DH : le SMPS s'oppose au ratio pour l'accès à la Hors classe

Le texte en discussion le 20 décembre prévoit un ratio de promus-promouvables à compter de 2021 pour l'accès à la hors classe, Vos élus SMPS visent à supprimer ou a minima amender cette disposition.

Bientôt des mesures d'accompagnement statutaire des GHT

il est prévu:

- Pour les 3 corps de direction un élargissement des conditions d'éligibilité aux frais de déménagement et la réduction de la durée de service pour pouvoir bénéficier de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence de 5 à 3 ans si lié à la mise en œuvre du GHT ou d'une direction commune,
- un « **Dispositif coussinet** » : clause de maintien provisoire de la situation administrative des personnels dont l'emploi est supprimé ou classé dans un groupe d'emplois inférieur (pour 5 ans, avec, dans le cas de la suppression d'un emploi fonctionnel, réduction de moitié après 3 ans),
- Le maintien de la NBI en cas de diminution liée à la réorganisation GHT durant 5 ans maximum, avec dégressivité (2/3 la 4^e année, 1/3 la 5^e)
- Le maintien de la Prime de fonction et de résultats selon le même principe;
- **Le SMPS continue par ailleurs de défendre une vraie reconnaissance statutaire de l'exercice territorial pour tous les grades de cadres, ingénieurs et directeurs !**

**LE SMPS GRAND EST VOUS
SOUHAITE DE JOYEUSES
FETES DE FIN D'ANNEE !**

**NOTEZ LA DATE : VŒUX DU PRESIDENT A LA
JOURNEE SMPS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
MERCREDI 31 JANVIER 2017
SALLE DE CONFERENCE DE LA GMF
148 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET**